

... Sauvé toi, et ta famille. Actes 16.29-31

Question:

Dans Actes 16.29-31, Paul dit au geôlier: crois au Seigneur Jésus tu seras sauvé toi, et ta famille. Je souhaite mieux comprendre ce passage.

Pour les familles dont un seul membre croit en Dieu et les autres pas, est-ce-que cette parole peut s'appliquer ? De quelle famille parle Paul, famille restreinte (père & mère & enfants) ou famille élargie ?

Réponse:

Je vous propose 3 réflexions sur ce texte

1) La conversion du chef de famille à une religion entraînait à l'époque automatiquement la conversion de la maisonnée (les habitants de la maison, famille et serviteurs) à sa suite.

2) La Parole a été annoncée à toute la «maisonnée» dans un premier temps (verset 32). Paul ne s'est donc pas contenté de parler uniquement au chef de famille comme si c'était suffisant. De plus, tous se sont réjouis d'avoir cru (verset 34), il n'y a donc pas eu une attitude passive du reste de la maisonnée.

3) Le salut est toujours individuel dans le NT. «Quiconque» (Jn 3.16), «Celui qui écoute ma Parole et croit...» (Jn 5.24), «Le juste vivra par la foi» (Rm 1.17) pour ne donner que quelques exemples. L'AT souligne aussi la responsabilité individuelle du pécheur (dans Ezéchiel 18, par exemple).

J'en arrive à 3 conclusions:

1) Le livre des Actes ne donne pas forcément des principes généraux, mais il montre comment Dieu a agi, sans que cela soit toujours sa manière habituelle de faire (parfois c'est le cas, parfois non). Ce texte entre clairement dans la catégorie des textes qui sont donnés comme exemple, mais qui ne nous enseigne pas que lorsqu'un membre de la famille se convertit, tous se convertissent. Au contraire, Jésus a mis en garde contre des divisions possibles au sein des familles, à cause de lui (Mt 10.35-36).

2) Paul a peut-être eu une révélation spéciale pour assurer au geôlier que sa famille suivrait. Il soulignait peut-être que non seulement la famille allait adopter les croyances du chef de famille, comme à l'époque, mais que ce serait finalement une adhésion véritable, comme le montre la suite du texte.

3) Lorsqu'il y a une personne incroyante dans le couple, le croyant est invité à prier pour le conjoint incroyant et à essayer de la gagner par son attitude (1 Co 7.16 ; 1

Pi 3.1-3). Il n'y a aucune assurance, mais une possibilité offerte de témoigner au quotidien de la réalité et de la profondeur de sa foi (avec l'aide de Dieu). J'ai vu un homme se tourner petit à petit vers Dieu après des dizaines d'années de témoignage persévérant... et c'est encourageant.

Mais il n'y a aucune garantie, ni dans un sens ni dans l'autre. Personne ne peut se convertir pour son conjoint ou ses enfants. Le salut est individuel.

Olivier Charvin

